



Cigales et Grillons

# PERI-SCOLAIRE

## Janvier / Février 2026

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire

SIIS  
Boynes – Givraines  
Yèvre-la-Ville

Nom du responsable légal : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole : Maternelle :  Élémentaire :  Nom de l'enseignant en 2025-2026 : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole : Maternelle :  Élémentaire :  Nom de l'enseignant en 2025-2026 .....

Adresse complète: ..... Tél : .....

Adresse mail : .....

N° allocataire CAF :

(à renseigner OBLIGATOIREMENT)

(7 chiffres + 1 lettre)

**QF** : .....

(Le QF de référence pour l'année 2026 est celui de Janvier 2026)

**Le justificatif CAF de votre QF doit nous être fourni obligatoirement. Merci.**

Merci de remplir pour l'année scolaire 2025 / 2026 une fiche de renseignements sanitaires.

Imprimé disponible sur l'accueil périscolaire ou sur le site [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com).

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h00 à 09h00			Janvier 2026								Soir de 16h30 à 19h00		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)													
	Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jeudi 8	Vend 9	Lundi 12	Mardi 13	Mer 14	Jeudi 15	Vend 16			
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	Lundi 19	Mardi 20	Mer 21	Jeudi 22	Vend 23	Lundi 26	Mardi 27	Mer 28	Jeudi 29	Vend 30			
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Matin													
Soir													

Matin de 07h00 à 09h00			Février 2026								Soir de 16h30 à 19h00		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)													
	Lundi 2	Mardi 3	Mer 4	Jeudi 5	Vend 6	Lundi 9	Mardi 10	Mer 11	Jeudi 12	Vend 13			
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	Lundi 16	Mardi 17	Mer 18	Jeudi 19	Vend 20	Lundi 23	Mardi 24	Mer 25	Jeudi 26	Vend 27			
Matin	VACANCES		VACANCES		VACANCES	VACANCES		VACANCES		VACANCES			VACANCES
Soir		VACANCES		VACANCES			VACANCES		VACANCES		VACANCES		VACANCES
Matin													
Soir													

X -----

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement

Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A .....  
Le .....

Signature :

Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur les communes de Boynes, Yèvres et Givraines, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil périscolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en périscolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

**Centre Socio Culturel**  
1 place de la République  
45300 BOYNES  
Tél : 02.38.32.81.36

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés. De 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

\* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier ou par mail à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com) .

\* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

**Toute inscription faite doit être décommandée si l'enfant ne peut pas être présent. A défaut d'annulation, la prestation non honorée sera facturée.**

\*Pour le lundi, mardi : annuler le vendredi matin précédent avant 08h00

\*Pour le jeudi, vendredi : annuler le mardi matin précédent avant 08h00

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription ou sur [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com), elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

\* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habitant Boynes	
	<b>Matin et/ou Soir</b> De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	<b>Soir</b> De 16h30 à 19h00
<b>Tranche 1</b> QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance
<b>Tranche 2</b> QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance
<b>Tranche 3</b> QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance
<b>Tranche 4</b> QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance

***La facturation se fera en fin de mois suivant vos inscriptions.***

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les inscriptions faites et non annulées dans les délais.

Mode de règlement et facilité de paiement :

En cas de difficultés financières le CCAS de votre commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois

Par chèques vacances ANCV ou TICKETS CESU préfinancés papier uniquement

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).

\* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tél : 02.38.42.15.15

Cigales et Grillons - 18 Bd Aristide Briand - 45000 ORLEANS

[www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com)

E-mail: [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com)